



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Paris, le 10 juillet 2025

Université Jean Moulin - Lyon 3
À l'attention de M. Gilles Bonnet, président
1C avenue des Frères Lumière
CS 78242
69372 Lyon Cedex 08

Lettre recommandée avec AR accompagnée d'envoi par courriel

Objet : Non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 - Recours amiable

Monsieur le Président,

Avenir de la langue française (ALF), association agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication pour défendre la langue française, attire votre attention sur le non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 par l'Université Jean Moulin - Lyon 3.

En effet, cette dernière emploie dans les intitulés de certaines formations et dans certaines communications des termes tels que « school », « big data », « data », « analytics », « supply chain » et « marketing ».

Ces termes sont des termes anglais qui ont tous des traductions proposées par la Délégation Générale à la Langue française et aux Langues de France, consultables sur France Terme.

La publication de ces traductions au Journal officiel rend leur utilisation obligatoire (*voir pièces jointes n°1 et 3*).

L'emploi des termes anglais constitue donc une infraction au décret n° 96-602 du 3 juillet 1996.

L'article 11 est ainsi rédigé :

« Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ; » (*voir pièce jointe n°2*).



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Aussi, par la présente, **nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les termes anglais ci-dessus ne soient plus employés par l'université. Cette demande concerne tous vos supports de communication.**

Si notre demande se heurtait à des directives contraires ou contraignantes émanant de vos autorités de tutelle, ou si vous avez des arguments justifiant l'emploi de ces termes malgré leur non-conformité à la loi française, nous vous demandons de bien vouloir nous en faire part précisément dans les délais les plus courts.

Sinon, nous vous saurons gré de nous communiquer, sous deux mois à compter de la date de réception de la présente, votre engagement pour mettre votre établissement à conformité, ainsi que le dispositif que vous envisagez de mettre en place pour répondre aux exigences de la Loi.

A défaut, notre association n'aura d'autre choix que d'engager une procédure contentieuse.

Espérant que le bon sens et le respect de la Loi l'emporteront, et que nous n'aurons pas à saisir le Tribunal administratif, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Serge Dubief

Président



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Pièces jointes

Pièce n° 1 – Série de liens et images montrant l'emploi des termes anglais tels que « school », « big data », « data », « analytics », « supply chain » et « marketing » par l'Université Jean Moulin - Lyon 3 (6 exemples)

1.1 <https://iae.univ-lyon3.fr/>



1.2 <https://iae.univ-lyon3.fr/06350084-outils-et-applications-analytiques-pour-le-big-data>

06350084 - Outils et applications analytiques pour le big data

1.3 <https://iae.univ-lyon3.fr/27250007-data-analytics-big-data-et-excel-avance-2>

27250007 - Data analytics (Big Data) et Excel avancé



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

- 1.4 <https://iae.univ-lyon3.fr/06250288-logistique-et-supply-chain>
<https://iae.univ-lyon3.fr/supply-chain-durable-formation-et-certification-csscp-accueillie-a-liaelyon>
<https://iae.univ-lyon3.fr/06250257-les-fonctions-de-la-supply-chain-et-ses-outils>
<https://bourgenbresse.univ-lyon3.fr/06250183-mise-en-oeuvre-et-optimisation-de-la-supply-chain>
<https://iae.univ-lyon3.fr/06250253-supply-chain-management>

06250288 - Logistique et supply chain

06250257 - Les fonctions de la Supply Chain et ses outils

06250183 - Mise en oeuvre et optimisation de la Supply Chain

06250253 - Supply Chain Management



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

1.5 <https://iae.univ-lyon3.fr/master-marketing-vente-4>

<https://iae.univ-lyon3.fr/master-marketing-strategique-et-operationnel-alternance-3>

<https://iae.univ-lyon3.fr/master-2-marketing-des-services-et-experience-client-4>

Accueil iaelyon > Formation > Masters

Master Marketing, Vente

Master Marketing Stratégique et Opérationnel - MSO

Master 2 Marketing des Services et Expérience Client - MSEC

Pièce n°2 – Article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_1c/LEGIARTI000030403840

Décret n°96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française

Article 11

Version en vigueur depuis le 28 mars 2015

Modifié par DÉCRET n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ;

2° Dans les cas prévus aux articles 5 et 14 de la loi du 4 août 1994 susvisée relative à l'emploi de la langue française.

La commission observe l'usage prévu au présent article des termes et expressions publiés.

Siège social : ALF abs Maison de la Vie associative du 12^e-181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris

n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z

Adresse postale : BP 6 - 77430 - Champagne-sur-Seine / Téléphone : 06 59 74 72 82

courriel : aveniralf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Pièce n° 3 – Définition par la DGLFLF en langue française des termes anglais employés

School : <https://www.culture.fr/FranceTerme/Recommandations-d-usage/GRADUATE-SCHOOL>

Big data : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/COGE874>

Data : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO118>

Analytics : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/EDUC157>

Supply chain : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON930>

Marketing : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON1467>

Pièce n° 4 – Parution au Journal officiel de traductions des termes anglais « school », « big data », « data », « analytics », « supply chain » et « marketing »

mégadonnées

Journal officiel du 22/08/2014

Domaine

INFORMATIQUE

Définition

Données structurées ou non dont le très grand volume requiert des outils d'analyse adaptés.

Note

On trouve aussi l'expression « données massives ».

Équivalent étranger

big data (en)

chaîne logistique

Journal officiel du 14/05/2005

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Définition

Ensemble des processus nécessaires pour fournir des produits ou des services.

Équivalent étranger

supply chain (en)



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

mercatique, n.f.

Journal officiel du 28/03/2018

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Définition

Ensemble des techniques et des actions grâce auxquelles une entreprise développe méthodiquement la vente de ses produits et de ses services en adaptant son offre aux besoins et au comportement du consommateur.

Équivalent étranger

marketing (en)

donnée

Journal officiel du 22/09/2000

Domaine

INFORMATIQUE - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Définition

Représentation d'une information sous une forme conventionnelle destinée à faciliter son traitement.

Équivalent étranger

data (en)

Source

révision de l'arrêté du 22 décembre 1981

analytique, n.f.

Journal officiel du 12/12/2023

Domaine

ÉDUCATION - RECHERCHE

Définition

Méthode de recueil et d'analyse de mégadonnées qui servent d'observables pour des études menées à des fins techniques et scientifiques.

Équivalent étranger

analytics (en)



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

GRADUATE SCHOOL

- **Recommandation sur les équivalents français à donner à l'expression *graduate school***

Dans un environnement anglophone, l'adjectif *graduate* désigne généralement les cycles d'études du master et du doctorat.

Dans le contexte de l'enseignement supérieur français, l'adjectif « gradué » est utilisé pour qualifier des structures internes d'établissements ou des programmes de formation, et le terme *graduate school* est employé pour désigner des parcours de formation de deuxième et de troisième cycles adossés aux activités d'unités de recherche. Ces parcours, qui relèvent d'initiatives propres aux structures d'enseignement supérieur, sont organisés autour d'un ou plusieurs domaines de formation ou d'une ou plusieurs thématiques scientifiques. Ils promeuvent l'excellence académique, l'interdisciplinarité et l'attractivité internationale des entités qui y participent.

Pour désigner ces réalités, la Commission d'enrichissement de la langue française recommande d'utiliser des termes déjà en usage, comme **école supérieure**, **école de** telle ou telle discipline, ou encore **école magistrale et doctorale**.

Journal officiel du 28 août 2021

Commission d'enrichissement de la langue française